



## DOSSIER DE CANDIDATURE

À retourner par mail à l'adresse : [commercial@toitaussi.fr](mailto:commercial@toitaussi.fr)

### CANDIDAT

Nom .....  
Prénom .....  
Date de naissance .....  
Lieu de naissance .....

### CONJOINT

Nom .....  
Prénom .....  
Date de naissance .....  
Lieu de naissance .....

Adresse actuelle .....  
.....  
Code postal .....

Ville .....  
Tél. fixe/port .....  
Adresse mail .....

### SITUATION FAMILIALE

Célibataire     Veuf     Divorcé     Séparé  
 Marié     Concubinage     Pacsé

Depuis le ..... Lieu de mariage .....  
Régime matrimonial .....

### COMPOSITION DU FOYER

Nom, prénom	Sexe	Lien de parenté	Age	Situation (écolier, collégien, lycéen, étu- diant, sans activité, retraité...)

Naissance attendue vers le .....

# SITUATION PROFESSIONNELLE ET FINANCIÈRE



## CANDIDAT

## CONJOINT

**Actif :**

Intérim     CDD     CDI  
 Fonctionnaire

Profession .....  
Employeur.....  
Adresse .....  
.....  
N°Tél .....  
Date d'embauche .....  
Salaire net mensuel moyen .....

Intérim     CDD     CDI  
 Fonctionnaire

Profession .....  
Employeur.....  
Adresse .....  
.....  
N°Tél .....  
Date d'embauche .....  
Salaire net mensuel moyen .....

**Retraité** .....

**Autre** (préciser) .....

.....  
.....  
.....

**Retraité** .....

**Autre** (préciser) .....

.....  
.....  
.....

## AUTRES RESSOURCES

	NATURE	MONTANT (mensuel)
Pensions		
Rentes		
Pensions alimentaires		
Prestations familiales		

## VERIFICATION DU RESPECT DES PLAFONDS DE RESSOURCES

REVENUS DES ANNÉES	MONTANT RFR
N-1	
N-2	

## ENDETTEMENT

Crédits en cours

OUI     NON

BANQUE	OBJET	MONTANT EMPRUNTÉ	DURÉE (MOIS)	MENSUALITÉS	FIN

## LOGEMENT ACTUEL



Êtes-vous locataire?  OUI  NON

Si oui :

OPAC d'Amiens  SIP  CIL  Autre bailleur social .....

Bailleur particulier      Montant du loyer .....

Et des charges .....

## COMMENT AVEZ-VOUS CONNU TOIT/AUSSI ?

.....  
.....

## LOGEMENT EN ACCESSION SOUHAITÉ

**NOM DE L'OPÉRATION**..... **N° DE LOT** .....

**TYPE**..... **PRIX**..... **PRÉVISIONNEL**.....

## FAISABILITÉ FINANCIÈRE DE L'ACQUISITION - ÉTUDE DE FINANCEMENT BANCAIRE

		MONTANTS
Organisme bancaire sollicité		
Nom du conseiller et coordonnées		
Date de la simulation de financement		
Apport		
PTZ+		
Prêt principal		
Total		

Je soussigné(e/s) M., Mme, Melle .....

Et M., Mme, Melle .....

Certifie/certifions l'exactitude des renseignements indiqués et déclarons être informés que les informations seront transmises à l'organisme bancaire qui assure le financement PSLA du programme de logements.

à ..... le .....

Signature(s)

## **LISTE DES PIÈCES**

- o Carte(s) d'identité
- o Livret de famille
- o Attestation de grossesse
- o Extraits jugements (divorce ou séparation) faisant apparaître la garde des enfants et la pension alimentaire
- o Document (jugement ou autre) attestant personne(s) à charge
- o Trois derniers bulletins de salaire
- o Justificatifs autres revenus (retraite, second emploi...)
- o Justificatif prestations familiales
- o Avis imposition 201\_ (revenus 201\_) et fiche de salaire décembre 201\_ ou déclaration 201\_
- o Tableau(x) amortissement(s) des crédits en cours
- o Justificatif de l'apport (relevé de compte, de PEL, relevé de participations et d'intéressement)
- o Relevés de comptes bancaires des 3 derniers mois
- o Simulation de financement

# Mémento

## Location-accession

A jour au **1<sup>er</sup> janvier 2021**  
Actualisation sur [www.hlm.coop](http://www.hlm.coop)



### Plafonds de ressources

Les données ci-dessous sont en vigueur au **1<sup>er</sup> janvier 2021**, sur la base du revenu fiscal de référence n-2 en euros. Ces revenus sont appréciés soit au moment de la signature du contrat de réservation, soit au moment du contrat de location-accession s'il n'y a pas de contrat de réservation. Cette appréciation se fait sur la base de l'avis d'imposition fourni par l'acquéreur et joint au contrat.

Nb de personnes destinées à occuper le logement	Zone B et C
1	24 683
2	32 914
3	38 072
4	42 187
5 et +	46 291

### Plafonds de prix

Le respect des plafonds est calculé au niveau de chaque logement pour ceux qui bénéficient d'un taux réduit de Tva. Les données présentées ici sont calculées selon les modalités en vigueur actuellement et applicables à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021, en euros au m<sup>2</sup> de surface utile<sup>1</sup>.

Zone	Abis	A	B1	B2	C
Plafond HT/m <sup>2</sup>	4 906	3 717	2 977	2 598	2 272

### Plafonds de redevance locative en PSLA

Le montant de la partie de la redevance mensuelle correspondant au droit de l'accédant à la jouissance du logement (mentionné au II de l'article R. 331-76-5-1) ne peut excéder les plafonds ci-après, calculés selon les modalités en vigueur actuellement qui applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2021, exprimés en euros par mètre carré de surface utile<sup>2</sup>.

Zone	Abis	A	B1	B2	C
Redevance locative max	13,76	10,58	9,11	8,74	8,11

### Le classement des communes

- Zone Abis** Paris et 76 communes d'Île-de-France
- Zone A** Agglomération parisienne, Côte d'Azur, Genevois français et autres zones très tendues (Lille et communes limitrophes, Lyon et Villeurbanne)
- Zone B1** Agglomérations de plus de 250 000 habitants, pôles de la grande couronne parisienne, pourtour de la Côte d'Azur, Outre-mer, et quelques agglomérations au marché tendu
- Zone B2** Autres agglomérations de plus de 50 000 habitants, communes périphériques des secteurs tendus (grande couronne parisienne, zones littorales ou frontalières, Corse)
- Zone C** Reste du territoire

<sup>1</sup> La surface utile correspond à la surface habitable du logement augmentée de la moitié des surfaces annexes telles que définies dans l'arrêté du 9 mai 1995 \* et dans la limite de 6 mètres carrés, de la moitié de la surface du garage ou emplacement réservé au stationnement des véhicules, annexé au logement et faisant l'objet d'une jouissance exclusive par l'accédant.

Les surfaces annexes sont les surfaces réservées à l'usage exclusif de l'occupant du logement et dont la hauteur sous plafond est au moins égale à 1,80 mètre. Elles comprennent les caves, les sous-sols, les remises, les ateliers, les séchoirs et celliers extérieurs au logement, les resserres, les combles et greniers aménageables, les balcons, les loggias et les vérandas et dans la limite de 9 mètres carrés les parties de terrasses accessibles en étage ou aménagées sur ouvrage enterré ou à moitié"